

VESANCY INFOS

Place du Château | 04 50 41 53 55 | mairie@vesancy.fr
01170 VESANCY

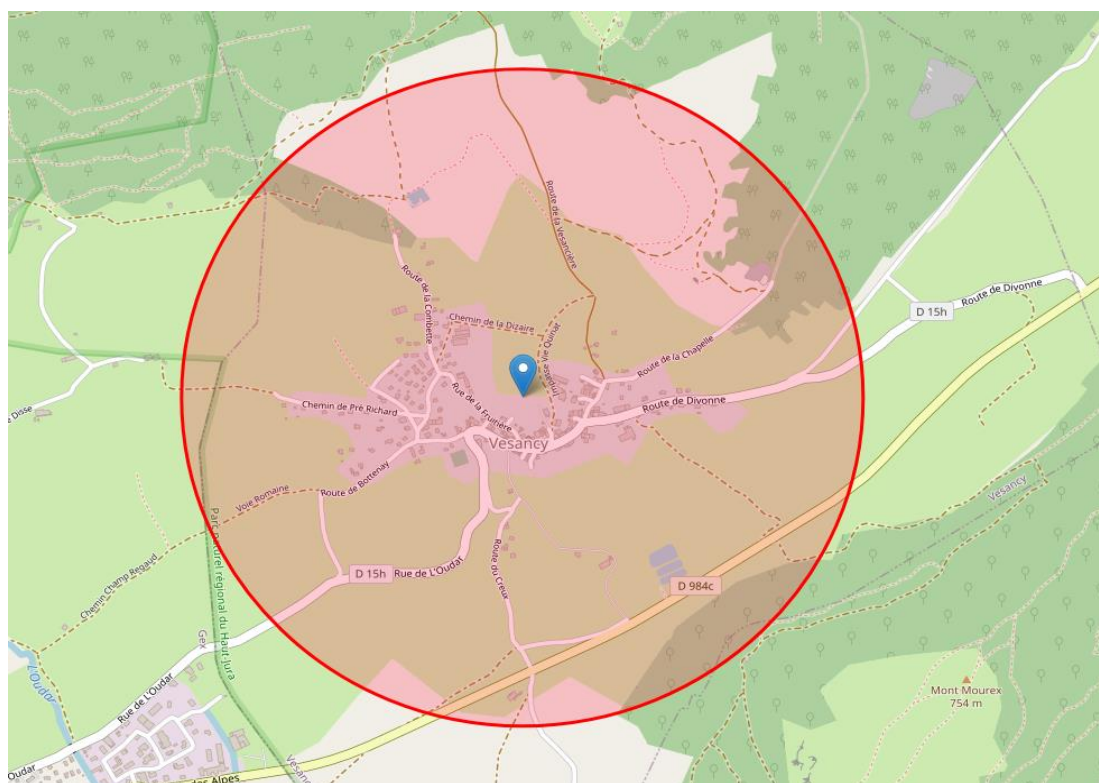


1- Restrictions / interdictions dans la zone de Riantmont et Vesancière

Suite aux sollicitations répétées de quelques habitants, je désire clarifier la situation et rappeler la réglementation en cours.

Concernant l'accès au Mont et à la forêt par la route de la Vesancière, divers arrêtés ont été pris limitant l'accès et les activités dans les secteurs de Riantmont et de la Vesancière. Des panneaux à l'entrée du Mont rappellent les interdictions.

Les mesures de restriction ont été renforcées par la réglementation COVID-19, qui stipule que toute personne non autorisée ne peut s'éloigner de plus d'1 km de son domicile (voir plan ci-dessous).



Ce qui exclut pratiquement l'accès à la forêt pour tous les habitants et l'interdiction effective du secteur Riantmont/Vesancière à toutes les personnes non résidentes. A fortiori, toute circulation de véhicules y est interdite.

Les infractions constatées font systématiquement l'objet d'un signalement auprès de la police municipale et de verbalisations éventuelles.

2- Actes de malveillance

Cet automne, nous avons eu plusieurs plaintes d'habitants de Vesancy qui ont constaté des crevaisons répétitives.

Dans un premier temps, à l'intérieur du village, des clous cintrés fabriqués dans ce but. La police municipale a été prévenue ainsi que la gendarmerie et plusieurs habitants ont déposé des plaintes.

Au mois de décembre, ce sont des planches hérissées de 20 à 30 clous dissimulées sous les feuilles mortes dans les chemins ou parkings en lisière de forêt qui ont été découvertes. A nouveau, il y a eu signalement auprès de la gendarmerie.

La semaine du 05 avril, une douzaine de planches ont été retrouvées à nouveau.

Dans la nuit du 12 au 13 avril, des individus ont déplacé un tronc d'arbre (sapin de 15m) pour barrer en totalité la route forestière.

Le bilan : une vingtaine de pneus crevés dont ceux des bûcherons travaillant pour l'Office National des Forêts (ONF) et la Mairie ainsi qu'un promeneur blessé au pied, trois clous ayant traversé ses chaussures.

Ces routes sont contrôlées par l'ONF, la police municipale et la gendarmerie nationale. Quatre procès-verbaux ont été dressés envers des personnes en défaut ce weekend.

Ces actes de malveillance sont intolérables et passibles de poursuites judiciaires. La mairie a déposé une fiche de renseignements judiciaires auprès du Procureur de la République afin qu'il sollicite la gendarmerie pour enquête.

Vous êtes invités à rester vigilants.



Le Maire,

Pierre HOTELLIER

A handwritten signature in black ink that reads "Hotellier".

